

218C1810
FR0011289040-FS1064

9 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2018, complété notamment par un courrier reçu le 9 novembre, la société Amar Family Office¹ (11 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et détenir 269 630 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 6,09% du capital et 5,26% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

¹ Contrôlée par la famille Amar.

² Sur la base d'un capital composé de 4 425 786 actions représentant 5 128 558 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.